



Éditorial

Michel Mayrand,

Président

presidence@sppmem.ca

Une vie syndicale active

Le numéro du Et Puis... que vous tenez actuellement dans vos mains, pardon, que vous parcourez à l'écran, témoigne de la vivacité de notre organisation en matière d'engagement social.

Dans cette édition, mesdames Bertille Marton et Heidi Guzman vous présentent un texte sur leur participation à la 11e session nationale ACTES tenue le 11 et 12 avril au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke. Rappelons que si le mouvement ACTES, autrefois appelé le mouvement Établissements vert Brundtland, est d'emblée associé à l'écologie et à l'environnement, il ne faut pas oublier que les valeurs de pacifisme, de démocratie et de solidarité sont également au cœur de sa mission. Merci à nos deux reporters pour ce texte inspirant! Le CP TIC qui écrit les présentes lignes a obtenu la note de passage au jeu questionnaire... *Grâce au chef du PPC, je dois l'avouer! Et vous?*

Le mouvement ACTES : <https://actes.lacsq.org>

Pour leur part, mesdames Marie-Claude Guérin et Alexandra Pelletier ont couvert le 50e Congrès d'Action Féministe, à Québec en mars 2024. Devons-nous rappeler que près de 80% des personnes professionnelles qui œuvrent dans le réseau scolaire public québécois sont des femmes. Cette statistique rend d'autant plus primordiale la réflexion, la préoccupation, l'action féministe dans le mouvement syndical en général, mais au SPPMEM en particulier. Si l'existence d'une exposition itinérante sur le sujet pique la curiosité, la proposition de téléchargement du livre *Action féministe à la CSQ, 50 ans de lutte pour l'égalité* n'attend que votre clic.

Action féministe CSQ : <https://www.lacsq.org/categories/femmes>

Merci à toutes les personnes qui représentent le SPPMEM en participant aux formations, sessions nationales, réseaux offerts par notre centrale. On ne vous remercie pas assez pour le partage que vous nous offrez par la suite, en écrivant un article dans notre publication. Par votre participation, vous contribuez au dynamisme du SPPMEM.

Plans d'effectifs EMSB - CSSPÎ - CSSDM

N'oubliez surtout pas de lire les articles que nos trois VP ont rédigés pour, entre autres, présenter les plans d'effectifs 2024-25 de nos organisations scolaires.



Karine Groulx,
Vice-présidente, unité CSSDM
vpcsdm@sppmem.ca

Nouvelles du CSSDM

Centre de services scolaire de Montréal

Spécial Plan de l'Effectif

Chers membres,

Alors que nous arrivons à la fin d'avril, avec le printemps bien installé, nous espérons que les flocons du 24 avril seront les derniers vestiges de l'hiver! Dans cette édition de notre infolettre, nous vous présentons les points saillants du plan de l'effectif du CSSDM, qui nous a été présenté le 17 avril.

Présentation du plan de l'effectif

Nous avons été ravis de constater une augmentation de 30,30 postes au total pour les professionnels pour l'année prochaine. Cela inclut notamment 15,20 nouveaux postes de conseiller pédagogique, dont 8 de ceux-ci étant des postes projets convertis en postes réguliers.

Nous accueillons aussi favorablement une hausse de 3,80 postes pour les conseillers d'orientation, bien que des réductions aient été observées dans certains établissements. L'ajout de 7,60 postes d'orthophonistes et de 1,1 postes de psychoéducateurs est également une nouvelle encourageante qui démontre un engagement malgré les nombreux postes vacants dans ces corps d'emploi.

Des changements organisationnels ont aussi été notés, tels que la centralisation des services du SARCA au centre administratif, bien que déjà entamée l'année dernière, affectant les postes de conseiller en formation scolaire dans les centres FP. De plus, des postes d'analystes au sein de centres FP ont été créés pour faire des tâches en lien avec l'organisation scolaire.

Dans l'ensemble, ce plan semble témoigner d'une volonté d'adresser les besoins à travers les milieux, malgré les défis persistants de recrutement.

Volet santé et sécurité au travail

Nous tenons à remercier tous les candidats qui ont manifesté leur intérêt pour le poste de Représentant en santé et sécurité (RSS). Nous sommes heureux d'annoncer que M. Daniel Paquette, conseiller pédagogique, a été désigné par le SPPMEM pour ce rôle l'année prochaine. Rappelons qu'il y aura un total de 7.2 RSS, issus de toutes les accréditations syndicales du CSSDM, chacun couvrant

différents établissements. Les RSS ont trois principales fonctions : Inspecter les lieux et identifier les risques à la santé et sécurité, formuler de recommandations aux comités SST, et porter plainte à la CNESST au besoin. Le CSSDM devrait diffuser les informations concernant qui sera le RSS de votre établissement au début de la prochaine année scolaire. C'est un dossier qui se bâtit au fur et à mesure que nous suivons de près.

Je souhaite souligner l'importance de la documentation des incidents, qu'ils soient physiques ou psychiques. N'oubliez pas de remplir les rapports d'accident (et/ou de violence) lorsque vous êtes confrontés à de telles situations. Pour en savoir plus sur les risques psychosociaux liés au travail, nous vous invitons à visiter le site de la CNESST : [Facteurs de risques psychosociaux liés au travail](#).

Rappel refus de demandes de congé sans traitement et de retraite progressive

Dans mon dernier Et Puis..., je vous mentionnais que des jugements ont souligné l'importance d'évaluer chaque demande de manière individuelle, plutôt que de se baser sur une directive générale. Nous avons contesté cette pratique par un grief collectif. Si vous avez fait une demande de congé sans traitement ou de retraite progressive depuis le 24 janvier qui a été refusée, ou si vous connaissez des collègues dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

C'est une période particulièrement chargée pour nous au syndicat, mais soyez assurés que nous restons disponibles pour vous soutenir et vous assister dans vos diverses préoccupations.

En vous souhaitant une belle journée.



Susan Waite,
Vice-présidente, unité EMSB
vpemsb@sppmem.ca

Staffing Planning

Dear EMSB Members,

As we enter the final months of the school year, the summer vacation period is finally in sight. Last week's snowflakes gave us a little scare, but it seems that we're now back on track with the spring weather we're enjoying this week.

Staffing Planning for the 2024-2025 school year at the EMSB is well under way. The Board has held two of three consultative meetings with the SPPMEM so far concerning its proposed staffing changes of regular professionals. HR will submit the proposed staffing plan to the Council of Commissioners for approval on May 6, 2024. Once it's approved, we will be able to share the outcome with our members. As is the case every year, we are analysing the proposed changes closely to ensure that our members' rights are protected under the Collective Agreement.

Our last Labour Relations Committee (LRC) meeting took place on April 2, 2024. Among the points discussed were follow-up to book challenges that have taken place in some of our libraries, the Board's use of freelance translators to cover its translation needs, vacant professional posts, and the letter that HR sends to EMSB professionals every year to remind them of the obligation to maintain membership in a professional order. As far as the last point is concerned, it is advisable to express your thoughts about this reminder letter directly to HR (csotoosorio@emsb.qc.ca) and to copy your VP on the email (vpemsb@sppmem.ca).

Another recent topic discussed at the LRC table concerns the free, online symposium that the FPPE is pleased to offer its members on Thursday, May 30, 2024. English translation will be available for some of the sessions. Symposium presenters will focus on a wide range of topics directly relevant to education professionals. Professionals are expected to follow the procedures normally used for professional development by submitting their PIC request forms to HR at least two weeks prior to the event. You may obtain details about the event and register here: <https://www.fppe.ca/colloque/home/> (English); <https://www.fppe.ca/colloque/> (French). We look forward to seeing you there in large numbers!

We continue to eagerly wait for the new Collective Agreement texts to arrive. As soon as the 2023-2028 Collective Agreement is in our hands and we've had the opportunity to familiarize ourselves with the application of the new provisions, we'll be communicating this information to our members.

Regarding the employer's contribution to our group insurance plan, the Board has confirmed that it has made the employer's contribution as per the amounts stipulated in the 2023-2028 Collective Agreement. You should see a reduction in the "Basic/comp P" amount in the "Periodic" column (under Deductions) on your pay statement for Period no 21 statement in comparison to the previous one (Period no 20).

Speaking of pay statements, those of you receiving 2% for the obligatory Master's may have noticed a recalculation of your salary increases on Pay Period no 21. This is the result of a directive requiring that school boards and school service centers incorporate the 2% increase into our salary (i.e., the rate of pay) rather than calculating it as a separate amount. There should be no or negligible difference to the amount of salary received because of this recalculation. Feel free to contact me if you have any questions.

It's strongly advised that you verify your pay statements on a regular basis as pay errors are not outside the realm of possibility. Whether the Board underpays or overpays you, it is your responsibility to signal it to HR as soon as possible. The clause of the Collective Agreement below addresses what should happen if an overpayment occurs:

6-10.05 If the board overpays a professional, the latter shall be consulted before any decision is made regarding the method of reimbursement. Failing agreement, the board shall determine the terms of reimbursement. The professional must not reimburse more than 10% of his or her gross salary per pay period. However, this maximum per pay period may be exceeded so as to ensure that the total amount owed be reimbursed over a 12-month period as of the first payment. The same terms also apply to benefits or indemnities overpaid to a professional by the board under this agreement.

I remain available to answer any questions you may have.

Happy May to all of you!



Mélanie Boulanger,
Vice-présidente par intérim, unité CSSPÎ
vpcspi@sppmem.ca

Nouvelles du CSSPÎ

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

Spécial Plan de l'Effectif

Bonjour chères et chers membres,
J'espère que vous allez bien en ce début du mois de mai.

Plan d'effectif 2024-2025

Le CSSPÎ nous a présenté le plan d'effectif 2024-2025 du personnel professionnel le 27 mai dernier. Le SPPMEM accueille favorablement ce plan d'effectif tout en ayant certaines préoccupations.

Tout d'abord, nous sommes ravis de la régularisation et de la création de trois postes d'orthophonistes, de quatre postes de conseillers pédagogiques, d'un poste de psychoéducateur, d'un poste de conseiller d'orientation, d'un poste d'analyste, d'un poste de nutritionniste ainsi que d'1,3 poste d'ergothérapeute, pour un total de 12,3 nouveaux postes réguliers. Il est à noter que plusieurs nouveaux postes réguliers s'affichent habituellement aussi à l'automne et en cours d'année.

Cependant, même si nous comprenons la situation de pénurie de main d'œuvre, l'abolition d'un poste de psychologue et de 0,6 poste de conseiller d'orientation pour la raison que ces derniers sont vacants depuis plusieurs années nous préoccupe.

En effet, plusieurs postes de professionnels demeurent toujours vacants. Le SPPMEM espère que le CSSPÎ fera preuve de créativité et d'innovation pour améliorer l'attractivité des postes et la rétention du personnel afin d'éviter l'abolition de postes. Le nombre de postes devraient augmenter et non diminuer si nous souhaitons répondre aux besoins spécifiques de tous les élèves. Le CSSPÎ doit s'assurer que les élèves puissent recevoir les services dont ils ont besoin au moment opportun pour favoriser leur réussite.

Comité des relations de travail

Lors de cette rencontre, nous avons eu l'occasion de rencontrer la nouvelle directrice adjointe des services des ressources humaines,

madame Karine Pelletier. Nous avons fait un retour sur la consultation du plan d'effectif 2024-2025 et sur les travaux en cours concernant la révision de l'Entente locale de perfectionnement. De son côté, la partie patronale nous a informé que le CSSPÎ refusait pour le moment que la Politique de remboursement de la cotisation à l'ordre professionnel devienne une entente locale, mais que la discussion était toujours en cours. Nous avons proposé d'indiquer à nouveau ce sujet à l'ordre du jour du prochain CRT.

M. Mayrand a ensuite abordé les nouveautés de l'Entente 2023-2028. Il a nommé les éléments à prévoir en amont de l'entrée en vigueur de la convention collective, soit l'aménagement du temps de travail, le projet de mentorat, l'accueil des stagiaires et le processus à venir pour les postes d'analyste spécialisé en informatique qui seront au rangement 23. De plus, il a été mentionné que la nouvelle convention collective indiquera que le centre de services devra mettre en place, après consultation du syndicat, un encadrement local permettant le télétravail. Il a par la suite fait un survol des ajustements et des rétroactivités salariales à prévoir.

Révision de l'Entente locale de perfectionnement

Tel que mentionné dans l'édition du Et puis de mars 2024, M. Mayrand et moi avons rencontré la partie patronale à ce sujet. Nous avons révisé l'Entente locale de perfectionnement dont la pertinence d'indiquer ou non la méthode de calcul, les dates de dépôt des demandes, le montant maximal accordé, la formation de sous-groupe, etc. Les travaux se poursuivent et aucune décision n'a été prise. Nous vous consulterons au moment opportun.

Je vous souhaite un excellent mois de mai et au plaisir de répondre à vos questions.

Nouvelles du Mouvement ACTES de la CSQ

Par Bertille Marton, conseillère pédagogique CSSDM
et Heidy Guzman, bibliothécaire CSSDM

La 11e session nationale ACTES tenue le 11 et 12 avril au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke s'est concentrée sur le numérique. À l'ouverture les participants ont profité de l'expertise des panélistes [Florence Sedaminou Muratet](#), Alexandre Theve, [Daria Marchenko](#) et [Jonathan Durand Folco](#), non seulement pour apprendre de leurs échanges, mais aussi pour exprimer questionnements et réflexions autour des opportunités et des risques associés à l'intégration du numérique dans le milieu éducatif. Les téléphones cellulaires en classe, la pollution numérique, les écrans au soutien de la pédagogie, l'investissement dans les technologies en dépit de la pénurie du personnel, l'hyperconnectivité, l'obsolescence programmée, le recyclage de matériel informatique, le bien-être numérique et l'intelligence artificielle (IA) ont été quelques-uns des sujets discutés par les participants. C'est l'IA qui a soulevé le plus de questions, notamment au niveau des encadrements et de l'utilisation éthique de ses outils. Les dérives autour de la collecte des données personnelles et de la prédiction de comportements à l'aide des algorithmes ont été mentionnées. L'origine de ces derniers a été expliquée par l'anthropologue Florence Sedaminou Muratet afin de mettre en lumière les biais provenant de processus non inclusifs et parfois stéréotypés utilisés pour l'apprentissage de machines et qui ont une incidence directe dans la discrimination des populations spécifiques. Il est donc primordial d'avoir un esprit critique, de questionner les systèmes, de diversifier les données et de les tester contre les biais.

La journaliste Alexandra Fortin a sensibilisé les participants à la pollution émise par l'activité en ligne qui représente environ 4% des émissions mondiales de CO2 (plus que le trafic aérien!) et au stockage des données (consommation d'espace, d'électricité et d'eau - plusieurs millions des litres par jour). Toujours selon la journaliste, en 2019, 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques ont été générés mondialement et seulement 17,4% de cette quantité ont été collectés et recyclés !

[Testez vos connaissances en lien avec la pollution numérique](#)

[\(Réponses au Quizz\)](#)

Des ressources pédagogiques pour travailler le numérique avec des contenus reliés aux disciplines du PFEQ ont été partagées soit : [Alloprof](#), le programme [CTRL-F](#), la plateforme [Idello](#), le projet Carbone Scol'ERE et le site [CultureInfo](#).

Des solutions pour retrouver le bien-être des jeunes dans l'ère des écrans ont été présentées par la directrice de l'organisme [CIEL](#), Emmanuelle Parent. En voici quelques-uns : paramétrer une minuterie pour contrôler son temps d'écran et l'utilisation d'applications, entamer des conversations avec les jeunes sur leurs intérêts en ligne, s'impliquer dans leur sécurité et leurs besoins de reconnaissance, le tout en gardant une attitude positive envers les contenus qui les passionnent.



ACTES



<https://actes.lacsq.org/>

Nouvelles du comité d'action féministe de la CSQ

Par Marie-Claude Guérin, psychoéducatrice CSSDM
et Alexandra Pelletier, agente de réadaptation CSSDM

La participation au 50e Congrès d'Action Féministe, qui s'est tenu au majestueux Château Frontenac en mars 2024, a été une expérience aussi enrichissante que mémorable. Dans un cadre empreint d'histoire, nous avons eu le privilège d'assister à des conférences inspirantes animées principalement par des personnes, dont des femmes remarquables. Ils/elles ont su captiver notre attention et nourrir notre esprit de leur sagesse et de leurs expériences.

L'un des aspects marquants de ce congrès a été la présence de certaines pionnières du mouvement féministe. Leurs récits et leurs luttes acharnées ont tracé la voie pour les générations futures, nous rappelant l'importance de la persévérance et du courage dans la quête de l'égalité des sexes. Dans une atmosphère intergénérationnelle chaleureuse, nous avons eu l'occasion de nous connecter avec des féministes de tous âges et horizons. Cette diversité a enrichi nos échanges et renforcé notre engagement envers la cause féministe. Il est essentiel de ne pas passer sous silence des moments marquants tels que la retraite de la vice-présidente de la CSQ, madame Line Camerlain. Ses années de dévouement et de leadership ont laissé une empreinte sur notre communauté et nous lui sommes reconnaissant.e.s pour son engagement.

Par ailleurs, le slam poétique d'Hélène Sylvain a été un moment de grâce et de puissance, nous invitant à réfléchir profondément sur les enjeux sociaux qui nous entourent. Sa performance a captivé nos cœurs et nos esprits, nous rappelant la force de l'expression artistique dans la lutte pour le changement social.

La présence éclairante de [Naïma Hamrouni](#) a également été un point fort du congrès. Ses discussions stimulantes sur le mythe du mérite ont ouvert de nouvelles perspectives et suscitées des conversations au sein de notre communauté.

Madame Pascale Navarro, l'une des conférencières, nous a rappelé avec force l'importance de prendre la parole dans les instances publiques et décisionnelles afin d'obtenir le pouvoir qui nous est dû. Son appel à l'action nous a galvanisés et nous a rappelé que chaque voix compte dans la lutte pour l'égalité des sexes.

Une des grandes nouveautés de cette édition était la présentation d'une [exposition itinérante](#) retraçant les cinquante dernières années de lutte féministe au sein du mouvement syndicaliste. Cette rétrospective nous a permis de prendre conscience du chemin parcouru et des défis qui persistent encore aujourd'hui. En complément, [un livre](#) dédié au même sujet nous a été remis, offrant une perspective approfondie sur l'histoire et l'évolution du mouvement féministe.

En conclusion, notre participation au 50e Congrès d'Action Féministe restera gravée dans nos mémoires comme une expérience transformative. Nous en sommes ressortis non seulement inspirés, mais également renforcés dans notre détermination à poursuivre le combat pour un monde plus juste et égalitaire pour toutes et tous. Car oui, du chemin, il en reste à faire. Nous nous devons de militer encore pour une société plus égalitaire que ce soit face aux conditions salariales de certains corps d'emplois ou encore afin de maintenir certains acquis tels le droit à l'avortement ou encore la défense face au harcèlement encore présent. Nous vous laissons avec cette citation d'Angela Davis qui reste dans nos mémoires : *“Vous devez agir comme si c'était possible de changer le monde...et vous devez le faire tous les jours.”*



[Recueil de textes sur l'évolution de l'action féministe au sein de la CSQ](#)



Santé et sécurité **au travail**

Que faire en cas d'accident du travail ?

Peu importe sa gravité, un accident du travail doit être déclaré à l'employeur.

- L'employeur doit être avisé le plus rapidement possible.
- Si l'accident implique des pertes de temps de moins d'une journée, il doit être inscrit au registre des accidents du travail.
- Pour des accidents impliquant de pertes de temps de plus d'une journée, il faut fournir à l'employeur l'attestation médicale du médecin qui vous a pris en charge.

Accident du travail : « Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle. »*

Lésion professionnelle : « Une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation. »*

Il faut que le fait accidentel soit survenu **par le fait ou à l'occasion du travail**. Le fait accidentel survenu **par le fait du travail** est l'accident qui survient dans l'exécution même des fonctions pour lesquelles la travailleuse ou le travailleur est engagé.

Le fait accidentel survenu **à l'occasion du travail** est celui qui survient lors de l'exécution d'un acte connexe au travail de la victime. Entrera dans le cadre de la notion « à l'occasion du travail » le fait accidentel survenu alors que la travailleuse ou le travailleur exerce une activité rattachée à l'exercice de son emploi, même si cette activité n'est que facultative.

* Extraits de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

PARLEZ-EN À VOTRE SYNDICAT.

Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.

[SPPMEM Nous joindre](#)

Consultez les dépliants, disponibles sur notre page [Web](#).

Source: Santé et sécurité du travail CSQ

- [La déclaration des accidents du travail](#)

- [L'ergonomie: Quand la posture fait mal](#)

- Loi sur la santé et la sécurité du travail: [LOISST](#)

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail: [CNESSST](#)

Tous nos milieux de travail, les petits comme les grands, doivent être sécuritaires. Ensemble, veillons à travailler dans un environnement sain.

Calendrier



Assemblée générale annuelle du SPPMEM

Le mercredi 5 juin 2024 à 18h

(Détails et lieu à venir)

Élections au SPPMEM

Le vendredi 19 avril 2024: Ouverture des mises en candidature

Le vendredi 10 mai 2024 : Fin de la période des mises en candidature

Le mardi 21 mai 2024 : Publication des noms des candidats

Colloque FPPE : Le jeudi 30 mai 2024

44e Congrès de la CSQ: du 26 au 29 juin 2024

Calendrier des jours chômés et payés 2024-2025

CSSDM, CSSPÎ - 17 journées chômées payées

Fête du Canada: Lundi 1er juillet 2024

Fête du Travail: Lundi 2 septembre 2024

Action de grâces: Lundi 14 octobre 2024

Vacances de Noël: du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025

Congé de Pâques: Vendredi 18 avril 2025

Congé de Pâques: Lundi 21 avril 2025

Fête des Patriotes: Lundi 19 mai 2025

Fête nationale du Québec: Mardi 24 juin 2025

EMSB - 15 Non-working days with pay 2024-2025

Canada Day : July 1, 2024

Labor Day: September 2, 2024

Thanksgiving : October 14, 2024

Winter Break: December 23, 2024 to January 3, 2025

(+ Overtime compensation days)

Good Friday : April 18, 2025

Easter Holiday : April 21, 2025

Victoria Day : May 19, 2025

St. Jean Baptiste Day : June 24, 2025




laPersonnelle

Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives



[En savoir plus](#)

La Personnelle désigne [La Personnelle](#), assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. La marque La Personnelle MD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence.

Membres, vous ne recevez pas les nouvelles du SPPMEM?

Abonnez-vous à notre liste de distribution et rester à l'affût des nouvelles de votre syndicat! info@sppmem.ca

Suivez le SPPMEM sur le groupe officiel [Facebook](#), réservé aux membres du SPPMEM.



Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal CSQ

3205, boulevard Saint-Joseph Est, local 101, Montréal, Québec, H1Y 2B6 - info@sppmem.ca - www.sppmem.ca - 514-254-6993